

SUIVI DE BIODIVERSITÉ

Aéroport de Pau-Pyrénées



AERO BIODIVERSITE

NOVEMBRE 2025

Note concernant les annexes et la gestion des données :

Les annexes associées à ce rapport peuvent être fournies sur demande. Cette année, la gestion et la consolidation des données ont été rendues particulièrement complexes en raison de la cyberattaque ayant touché le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN). Il est donc possible que certaines informations présentent de légères imprécisions. Celles-ci seront corrigées et mises à jour dès que les services du MNHN auront pleinement rétabli leurs capacités opérationnelles.

Document réalisé par :

Pauline RIDEAU (PR), ornithologue

Juliette BERTIER (JB), botaniste

Ont aussi contribué

Christelle Bès (CB), ornithologue, relectrice

Date de réalisation : Novembre 2025

Crédits photographiques :

Les photographies présentes dans ce rapport ont été prises majoritairement sur l'aéroport de Pau-Pyrénées (PUF). Un astérisque ajouté dans la légende mentionne que la photographie n'a pas été prise sur la zone d'étude. Les auteurs sont mentionnés par leurs initiales. Si aucun auteur n'est indiqué, il s'agit d'une photo libre de droits.

Page de garde : Élanions blancs et tour de contrôle – PR, septembre 2025

Partie 2 : *Orthetrum albistylum* – PR, juin 2025

Partie 3 : Le Collier-de-corail – PR, juin 2025

Partie 4 : Aéroport de Pau-Pyrénées – PR, juin 2025

Partie 5 : *Cantharis rustica* sur *Anacamptis morio* – JB, juin 2025

Partie 6 : Observation des oiseaux – JB, septembre, 2025

4^{ème} de couverture : Caloptéryx vierge – PR, juin 2025

Citation recommandée :

Aéro Biodiversité. 2025. Suivi de biodiversité. Aéroport de Pau-Pyrénées (PUF).

1. SYNTHÈSE DU RAPPORT

1.1 Résumé exécutif

Une nouvelle fois cette année, l'aéroport de Pau-Pyrénées démontre une réelle motivation à engager des changements de pratiques sur la plateforme pour favoriser la biodiversité. Les conditions de visites ont été globalement bonnes ce qui a permis d'inventorier une belle diversité floristique et faunistique. De nombreux participants se sont joints aux visites sur le terrain.

Une gestion plus raisonnée en faveur de la biodiversité, telle que la fauche différenciée et tardive, est mise en place afin de favoriser le développement des espèces locales. Par ailleurs, des expérimentations menées sur la lutte contre la Renouée du Japon contribuent à faire progresser les connaissances et à adapter les pratiques de gestion.

1.2 Synthèse des résultats

Cette année, **26 nouveaux taxons** floristiques et faunistiques ont été inventoriés sur l'aéroport de Pau-Pyrénées. **Au total, 789 taxons** ont été vus sur la plateforme depuis les débuts des inventaires en 2019. L'ensemble des chiffres clés par groupe est présenté en détail dans le Tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Synthèse des résultats

Groupe		Nombre de nouveaux taxons observés cette année	Nombre total de taxons observés depuis le début des relevés
Plantes		5	365
Oiseaux		5	102
Arthropodes		11	279
Mammifères	Chiroptères	0	17
	Micromammifères	0	1
	Autres mammifères	0	7
Herpétofaune	Reptiles	0	3
	Amphibiens	0	3
Gastéropodes		2	7
Champignons		3	4
Poissons		0	1
Total		26	789

1.3 Problématiques et enjeux identifiés

L'ensemble des problématiques et enjeux identifiés cette année sur l'aéroport de Pau-Pyrénées est listé dans le tableau suivant.

Problématiques et enjeux	Page
Les espèces exotiques envahissantes	34
Réensemencement des zones affectées par les travaux	35
Coupe de la haie de Laurier-cerise	37
Zones de délestage	38
Gestion des fossés	40

1.4 Objectifs recommandés par Aéro Biodiversité

L'ensemble des objectifs pouvant être atteint à court ou moyen termes par l'aéroport est listé ci-dessous.

- Continuer les relevés naturalistes et protocoles en autonomie.
- Gestion de la Renouée du Japon.
- Réalisation de visites croisées PUF-DAHER-LDE

1.5 Cartographies disponibles

L'ensemble des cartographies présentes dans ce rapport est listé dans le tableau ci-dessous.

Cartographie	Page
Figure 1 : Protocoles réalisés sur la zone d'étude	8
Figure 2 : Mise à jour de la cartographie des habitats	13
Figure 6 : Futures zones de travaux à ressemer en 2025	35

Table des matières

1. SYNTHÈSE DU RAPPORT.....	3
1.1 RESUME EXECUTIF	3
1.2 SYNTHÈSE DES RESULTATS.....	3
1.3 PROBLEMATIQUES ET ENJEUX IDENTIFIES.....	4
1.4 OBJECTIFS RECOMMANDES PAR AERO BIODIVERSITE	4
1.5 CARTOGRAPHIES DISPONIBLES	4
2. METHODE.....	6
2.1 ÉVOLUTION DES PROTOCOLES.....	6
2.2 CALENDRIER DES PROSPECTIONS	9
3. BIODIVERSITE.....	10
3.1 HABITATS.....	10
3.2 FLORE.....	14
3.2.1 Espèces d'intérêt.....	15
3.2.2 Espèces exotiques envahissantes (dites « EEE »).....	16
3.3 FAUNE	18
3.3.1 Avifaune	18
3.3.2 Arthropodes	21
3.3.3 Mammifères.....	27
3.3.4 Herpétofaune	29
3.3.5 Gastéropodes.....	30
3.4 FONGE	31
4. GESTION	33
4.1 INTRODUCTION	33
4.2 LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	34
4.3 GESTION DE LA FAUCHE ET AUTRES OPERATIONS SUR LES ZONES NATURELLES TERRESTRES	35
4.3.1 Réensemencement des zones affectées par les travaux.....	35
4.3.2 Préparation et semis.....	36
4.4 COUPE DE LA HAIE DE LAURIER-CERISE	37
4.5 ZONES DE DELESTAGE.....	38
4.6 GESTION DES FOSSES.....	40
5. BIBLIOGRAPHIE	41
6. ANNEXES	44
6.1 : RAPPELS DE TERMINOLOGIE	49
6.1.1 Critères « d'intérêt » des espèces.....	49
6.1.2 Utilisation du terme « taxon ».....	52

2. METHODE



2.1 Évolution des protocoles

Des évolutions ont eu lieu dans la réalisation des protocoles d'inventaires au cours de cette année. Les emplacements des protocoles sont représentés dans la cartographie suivante.

- **Protocoles reconduits :**

La réalisation des protocoles EPOC (Estimation des Populations d'Oiseaux Communs) et Vigie Chiro (enregistreur à chauves-souris) a été poursuivie cette année. Concernant les EPOC, le nombre de points a été revu à la baisse afin de mieux correspondre aux conditions du protocole. Cette année d'inventaires a permis de réaliser 3 fois le protocole SPIPOLL (Suivi Photographique des Insectes POLLinisateurs) et plusieurs collections ont été faites en parallèle par le référent biodiversité. Le protocole QUBS est toujours suivi en autonomie par le référent biodiversité.



Photo 1 : Réalisation collective du protocole SPIPOLL– PR, juin 2025

- **Protocole suspendu :**

Comme l'an dernier, le protocole d'écoutes « Rapaces nocturnes » réalisé en 2022 a été suspendu cette année. Une nocturne d'écoute passive pourra être réalisée en 2026 si l'aéroport en fait la demande. Il en est de même pour le protocole nocturne d'observation et d'écoute des amphibiens.

- **Activités complémentaires non soumises à des protocoles :**

Le relevé des plaques à reptiles est toujours réalisé en plus d'être suivi en autonomie par le référent. Un piège photographique a par ailleurs été installé sur l'aéroport au mois de juin près des fossés. Comme l'an dernier, le Cuivré des marais a été recherché, sans résultat.



Photo 2 : Visite sur l'aéroport – PR, avril 2025

PROTOCOLES RÉALISÉS SUR LA PLATEFORME DE PAU PYRÉNÉES



Figure 1 : Protocoles réalisés sur la zone d'étude

2.2 Calendrier des prospections

L'inventaire naturaliste a été réalisé par l'équipe suivante d'Aéro Biodiversité :

- Pauline RIDEAU (ornithologue)
- Juliette BERTIER (botaniste)

Trois visites ont eu lieu cette année : en avril, juin et septembre. Le tableau ci-après résume les conditions météorologiques et les activités réalisées à chaque visite.

Tableau 2 : Calendrier des prospections

Date	Moment de la journée	Météo ¹			Activités ²	Participants
		Temp. (°C)	Nébulosité	Vent		
14/04	Après-midi	11 – 16	Pluie	Léger	Tour général de la plateforme Observations opportunistes	Sébastien VASSORT (Chargé de mission environnement) Laetitia DOUSSE (Responsable SGF environnement) Valérie CANTIN (Chargée communication)
15/04	Matin	9 – 11	Pluie	Modéré	Observations opportunistes	Sébastien VASSORT Cédric RIEAU (Référant péril animalier)
	Après-midi	9 - 10	Pluie	Léger	Observations opportunistes	Sébastien VASSORT Maïalen ETCHECOPAR (stagiaire risque chimique)
16/06	Après-midi	23 - 26	Ensoleillé	Modéré	SPIOLL	Sébastien VASSORT Mélanie SARASKETA (Agent de planification) Ainoa SARASKETA (Stagiaire en 2 nd)
	Nuit	14 - 26	Découvert	Léger	Piège photographique Vigie-Chiro	-
17/06	Matin	15 - 26	Ensoleillé	Léger	EPOC	Sébastien VASSORT Luc MIGOTTO (Membre de l'association GOPA)
	Après-midi	27 - 29	Ensoleillé	Léger	SPIOLL	Sébastien VASSORT
01/09	Après-midi	18 -19	Ensoleillé	Modéré	Tour de la plateforme, opportuniste, plaque à reptile	Sébastien VASSORT Laetitia DOUSSE Cédric RIEAU
02/09	Matin	14 – 22	Ensoleillé	Léger	Sensibilisation, tour de la plateforme, opportuniste	Sébastien VASSORT Lucie CAUQUIL & Rémi FERRER (Pompiers)
	Après-midi	23 – 25	Ensoleillé	Modéré	Tour de la plateforme, opportuniste, plaque à reptile	Sébastien VASSORT

¹ Pour la température, les valeurs minimales et maximales enregistrées durant les plages horaires de prospection sont mentionnées.

Pour le vent : Léger (0 à 9 km/h) ; Modéré (10 à 40 km/h) ; Fort (41 à 60 km/h) ; Très fort (61 à 90 km/h)

Source : <https://www.infoclimat.fr/>

² Les relevés opportunistes (faune, flore, habitats) ont été réalisés tout au long des visites de terrain.

3. BIODIVERSITÉ



3.1 Habitats

Peu de changements ont été observés dans les habitats depuis l'année dernière. Cette année, les prospections se sont davantage concentrées sur les haies, les fourrés et les milieux humides. Elles ont permis d'affiner la détermination des habitats.

La plateforme dispose depuis l'année dernière, d'une nouvelle parcelle située de l'autre côté d'un fossé dans la partie sud-ouest, comprenant une haie plantée avec une espèce non locale : le Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*), espèce exotique envahissante considérée comme à impact majeur dans la région. D'après les anciens rapports, cette haie était davantage étendue le long du fossé adjacent. Au troisième passage la haie a complètement été rasée.



Photo 3 : Haie plantée de Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*) – JB, avril 2025

Bien que cet espace ne soit pas composé d'espèces locales, il contribue à diversifier les habitats disponibles pour la faune. Lors du dernier passage, la haie a été entièrement rasée et nécessitera une attention particulière afin de la maintenir et, si possible, d'enrichir sa diversité (cf. partie 4.4).

E5.3 FORMATIONS A PTERIDIUM AQUILINUM



Photo 4 : Formation à *Pteridium aquilinum* (Fougère aigle) le long du fossé au sud-ouest de la plateforme – JB, septembre 2025

Surtout présentes sur la partie sud de la plateforme, le long des fossés côté militaire, plusieurs formations de Fougère aigle ont été observées. Cette plante se développe sur des substrats siliceux et est fortement adaptée à l'ensoleillement. En zone ouverte, elle colonise facilement les milieux grâce à ses grandes capacités de multiplication végétative et peut devenir envahissante. D'autres stations existent sur la plateforme et pourront être cartographiées l'année prochaine.

F9.1 FOURRE RIPICOLE



Photo 5 : Fourré ripicole en formation le long du fossé sud-centre – JB, août 2025

Par ailleurs dans le sud de la plateforme, un jeune fourré ripicole composé en majorité de saules (*Salix* sp.), de ronces (*Rubus* sp. et d'Aulnes (*Alnus glutinosa*) se développe progressivement en bordure du fossé, créant des conditions favorables à la faune. L'évolution de ce fourré, s'il est maintenu et structuré, pourrait favoriser la création d'un corridor écologique reliant le fossé au bosquet situé dans la zone militaire, malgré la présence de la clôture. Une gestion adaptée est toutefois nécessaire pour éviter que son expansion ne pose des problèmes de sécurité, notamment dans l'espace situé entre le grillage et le fossé, pour prévenir l'étouffement du fossé en eau et limiter l'augmentation de la fréquentation par les oiseaux.

Les surfaces d'occupation du sol sur l'aéroport de Pau-Pyrénées sont décrites dans le Tableau 3 ci-dessous. La cartographie des habitats mise à jour en 2025 se trouve en Figure 2 ci-après.

Tableau 3 : Parts des grands types d'occupation du sol de la plateforme (valeurs arrondies)

Occupation du sol	Surface (ha)	Surface relative (%)
Espaces verts	119	75,5
Bâtiments	1,4	0,008
Surfaces artificialisées (piste, aire de stationnement, photovoltaïque...)	37	23,5
Cours d'eau et plans d'eau	0,1	0,06
Total	157,5	100

CARTOGRAPHIE DES HABITATS SUR L'AÉROPORT DE PAU-PYRÉNÉES



Légende

Contour de la plateforme

Habitats

- C1.62 Eaux temporaires mésotrophes
- E1.11 Gazons eurosibériens sur débris rocheux
- E2.21 Prairie de fauche atlantique
- E2.21 x E5.11 Prairie de fauche atlantique X
Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles
- E2.21 x F4.23 Prairie de fauche atlantique X Landes atlantiques à Erica et Ulex
- E2.65 Pelouses de petite surface
- E5.42 Communautés à grandes herbacées des prairies humides
- FA.1 Haies d'espèces non indigènes
- H5.35 Gravier avec peu ou pas de végétation
- I1.53 Jachères non inondées avec communautés
rudérales annuelles ou vivaces
- J1.4 Sites industriels et commerciaux en activité
des zones urbaines et périphériques
- J4.4 Pistes d'aviation et aires de stationnement des aéroports
- E5.3 Formations à Pteridium aquilinum
- F9.1 Fourré ripicole

3.2 Flore

Cette année, **165 espèces végétales** ont été inventoriées sur la zone d'étude, dont 5 nouvelles et 360 taxons inventorié depuis le début des inventaires. La liste de ces taxons est présentée en Tableau 4.

Tableau 4 : Nouvelles espèces végétales inventoriées

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Panic à feuilles fines	<i>Dichanthelium acuminatum</i>
Prêle des rivières	<i>Equisetum fluviatile</i>
Polygale à feuilles de serpolet	<i>Polygala serpyllifolia</i>
Petite pimprenelle	<i>Sanguisorba minor</i> subsp. <i>verrucosa</i>
Palmier de Chine	<i>Trachycarpus fortunei</i>

Un échantillon des espèces végétales nouvellement observées cette année sur plateforme est présenté ci-dessous.



Photo 6 : Prêle des rivières (*Equisetum fluviatile*)



Photo 7 : Panic à feuilles fines (*Dichanthelium acuminatum*)



Photo 8 : Polygale à feuilles de serpolet (*Polygala serpyllifolia*)



Photo 9 : Petite pimprenelle (*Sanguisorba minor*)

3.2.1 Espèces d'intérêt

Aucune nouvelle espèce d'intérêt végétale n'a été recensée cette année. Au total, 12 espèces d'intérêt ont été inventoriées depuis le début des inventaires. L'ensemble de ces espèces et leurs critères d'intérêts associés sont mentionnés dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Synthèse des espèces végétales d'intérêt recensées

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Nat.	LR Rég.	Dét. ZNIEFF	
				Dept.	Rég.
Bouleau pubescent	<i>Betula pubescens</i>	LC	LC	X	X
Laîche écailleuse	<i>Carex lepidocarpa</i>	LC	LC	X	X
Laîche ponctuée	<i>Carex punctata</i>	LC	LC	X	X
Crassule tillée	<i>Crassula tillaea</i>	LC	LC	X	X
Crépide bisannuelle	<i>Crepis biennis</i>	LC	LC	X	X
Millepertuis des marais	<i>Hypericum elodes</i>	LC	LC	X	
Lamier blanc	<i>Lamium album</i>	LC	LC	X	
Lin à trois stigmates	<i>Linum trigynum</i>	LC	LC	X	X
Ludwigie des marais	<i>Ludwigia palustris</i>	LC	LC	X	
Saule à oreillettes	<i>Salix aurita</i>	LC	NT	X	X
Sérapias en soc	<i>Serapias vomeracea</i>	LC	LC	X	
Silène de France	<i>Silene gallica</i>	LC	LC	X	X

Ces espèces n'ont pas été cartographiées et devront faire l'objet d'une attention particulière l'année prochaine.

3.2.2 Espèces exotiques envahissantes (dites « EEE »)

Une liste hiérarchisée à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine a été publiée fin 2022 conjointement par les Conservatoires Botaniques Nationaux Sud-Atlantique, du Massif central et des Pyrénées et Midi-Pyrénées (Caillon et al., 2022). Pour chaque EEE, un degré d'impact par rapport au milieu naturels a été affecté, classant les espèces en sept catégories. La description de chacune des catégories est consultable dans le rapport de l'an dernier.

Parmi les espèces recensées cette année, une espèce est considérée EEE : **le Palmier de Chine** (*Trachycarpus fortunei*). Il est déterminé avec un impact majeur a été nouvellement inventorié. Un seul pied a été observé dans la partie publique, ce qui ne représente pas une pression sur le milieu pour l'instant. Cette espèce est présentée plus en détail ci-dessous.

PALMIER DE CHINE

Trachycarpus fortunei (Hook.) H. Wendl., 1863



Photo 10 : Palmier de Chine -JB, juin 2025

Espèce ornementale originaire du sud-est de la Chine, sa propagation, favorisée par les activités humaines et le réchauffement climatique, menace la régénération forestière et appauvrit la flore du sous-bois.

L'espèce produit des milliers de graines dispersées par les oiseaux, facilitant sa diffusion rapide. Bien qu'elle ne présente pas de risque connu pour la santé, elle peut fragiliser les sols forestiers et nuire à la gestion sylvicole.

La lutte repose sur l'arrachage des jeunes plants ou la coupe du bourgeon apical, empêchant toute repousse. Les déchets doivent être éliminés en filière contrôlée pour éviter la dissémination.

La liste de ces espèces et leurs statuts associés dans la hiérarchie régionale est présentée dans le Tableau 6 à la page suivante.

Au total, 33 espèces exotiques envahissantes ont été inventoriées depuis le début des inventaires.

Tableau 6 : Synthèse des EEE recensées

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Hierarchie régionale
Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i>	PEE à impact majeur
Bident feuillé	<i>Bidens frondosa</i>	PEE à impact majeur
Buddleia de David	<i>Buddleja davidii</i>	PEE à impact majeur
Herbe de la pampa	<i>Cortaderia selloana</i>	PEE à impact majeur
Souchet vigoureux	<i>Cyperus eragrostis</i>	PEE à impact majeur
Vergerette du Canada	<i>Erigeron canadensis</i>	PEE à impact majeur
Galéga officinal	<i>Galega officinalis</i>	PEE à impact majeur
Paspale dilaté	<i>Paspalum dilatatum</i>	PEE à impact majeur
Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i>	PEE à impact majeur
Prunier laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>	PEE à impact majeur
Prunier tardif	<i>Prunus serotina</i>	PEE à impact majeur
Chêne rouge	<i>Quercus rubra</i>	PEE à impact majeur
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i>	PEE à impact majeur
Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i>	PEE à impact majeur
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	PEE à impact majeur
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i>	PEE à impact majeur
Sporobole des Indes	<i>Sporobolus indicus</i>	PEE à impact majeur
Symphyotriche à feuilles de saule	<i>Symphyotrichum x salignum</i>	PEE à impact majeur
Palmier de Chine	<i>Trachycarpus fortunei</i>	PEE à impact majeur
Centranthe rouge	<i>Centranthus ruber</i>	PEE à impact modéré
Érigéron annuel	<i>Erigeron annuus</i>	PEE à impact modéré
Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i>	PEE à impact modéré
Grande rougette	<i>Euphorbia prostrata</i>	PEE à impact modéré
Jonc ténu	<i>Juncus tenuis</i>	PEE à impact modéré
Passerage de Virginie	<i>Lepidium virginicum</i>	PEE à impact modéré
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i>	PEE à impact modéré
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i>	PEE à impact modéré
Onagre à sépales rouges	<i>Oenothera glazioviana</i>	PEE à impact modéré
Onagre rose	<i>Oenothera rosea</i>	PEE à impact modéré
Panic capillaire	<i>Panicum capillare</i>	PEE à impact modéré
Panic à fleurs dichotomes	<i>Panicum dichotomiflorum</i>	PEE à impact modéré
Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i>	PEE à impact modéré
Yucca superbe	<i>Yucca gloriosa</i>	PEE à impact modéré

3.3 Faune

3.3.1 Avifaune

Au total, **54 espèces** d'oiseaux ont été recensées lors de cette septième année de prospection sur la plateforme, dont **5 nouvelles**. Depuis 2019, **102 espèces d'oiseaux** ont été inventoriés sur l'aéroport de Pau-Pyrénées.

Les **5 nouvelles espèces** recensées cette année sont résumées dans le Tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7 : Nouvelles espèces d'oiseaux recensées cette année

Nom vernaculaire	Nom latin	L.R. Nationale	Prot. Nationale	Dir. Oiseaux	Dét. ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine	Comportement observé ³
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	LC	X			Nourrissage
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	LC	X		X	Mort
Ouette d'Egypte	<i>Alopochen aegyptiaca</i>	NA				Passage en vol
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	NT	X	X		Nourrissage
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	LC	X		X	Halte migratoire*

Deux espèces ont été identifiées grâce au travail de l'équipe du SSLIA : le **Goéland leucophée** via la récolte d'un individu à la suite d'une collision avec un aéronef et le **Rollier d'Europe, observé en chasse**. Ce dernier est inscrit à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

Un groupe de **Ouettes d'Egypte** a pu être aperçu survolant la plateforme. Bien qu'originaires du sud du Sahara, l'Ouette d'Egypte s'est adaptée au climat régional. Introduite à la fin du XVII^{ème} siècle en Grande-Bretagne, ses populations se sont étendues au cours du XIX^{ème} siècle jusqu'en France. Elle est aujourd'hui inscrite sur **la liste des Espèces Exotiques Envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne**.



Photo 11 : Ouette d'Egypte en vol – PR, septembre 2025

Un **Torcol fourmilier** a pu être entendu à proximité de la plateforme au niveau de bassins de rétention. Oiseau au plumage cryptique, il est difficile à observer.

Un **Coucou gris** a été vu sur le grillage. Cette espèce est présentée en détail ci-après.

³ Les comportements suivis d'un * ont été observés à proximité immédiate de la plateforme.

Le Coucou gris

Cuculus canorus Linnaeus, 1758

NATIONAL
STATUT
LC



Description

Le **Coucou gris** est un oiseau facilement reconnaissable à son plumage et à son chant.

Le mâle a la tête et le dos couverts de **plumes grises** tandis que le ventre est blanc rayés toujours de gris. Les femelles possèdent en plus des teintes roussâtres au niveau de la poitrine et parfois sur le dos.

Comme les pics, le Coucou gris est **zygodactyle** : ses pattes possèdent 2 doigts vers l'avant opposés à 2 doigts vers l'arrière. Cette spécificité lui permet de **se déplacer aisément** le long des troncs et dans les arbres.

Son **chant caractéristique** « cou – cou » lui a valu son nom et est annonciateur de l'arrivée du printemps.

Il se nourrit principalement **d'insectes** avec une préférence pour les **chenilles velues**.



Photo 12 : Coucou gris juvénile – PR, septembre 2025



Habitat et répartition

Le Coucou gris occupe **divers habitats** : boisements, prairies, marais... du moment qu'un **couvert arboré** est présent.

Grand **migrateur nocturne**, il arrive en France pour se reproduire à partir de mars lorsque le printemps fait son entrée dans les forêts. Une fois que les œufs ont été pondus et déposés dans le nid d'autres oiseaux, les Coucous **adultes** repartent au mois de juin vers leurs quartiers d'hiver en **Afrique tropicale**. Les **jeunes** fraîchement éclos les rejoindront plus tard jusqu'en septembre en empruntant le même trajet de **façon innée**.



Le saviez-vous ?

Le Coucou gris est un **parasite strict** qui ne construit jamais de nid et pond dans celui d'autres oiseaux.

Pour ce faire, il a développé des adaptations dont le **mimétisme des œufs** : chaque femelle Coucou est **spécialisée** pour une espèce d'oiseau en particulier à parasiter (généralement des petits passereaux). Ainsi elle va pondre dans chaque nid un œuf ayant **la même couleur et la même taille** que ceux de l'oiseau parasité.

Les œufs de Coucou ont un **temps d'incubation plus court** que les autres espèces. De ce fait lorsque l'œuf éclora, l'oisillon pourra éjecter du nid les autres œufs. Ses parents adoptifs pourront alors s'occuper pleinement de lui sans jamais s'apercevoir qu'il ne s'agit pas de leur progéniture.



Figure 3 : Florilège de l'avifaune observée sur la plateforme – PR, 2025

3.3.2 Arthropodes

Cette année, 66 taxons d'Arthropodes ont été inventoriés sur la zone d'étude, dont **11 nouvellement recensés**. La liste de ces derniers est présentée dans le Tableau 8 ci-dessous. Depuis le début des inventaires, **279 taxons** ont été observés sur la zone d'étude.

Tableau 8 : Nouveaux taxons d'Arthropodes inventoriés

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Aculepeira ceropegia</i>	Epeire feuille de chêne
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des Nerpruns
<i>Hoplia philanthus</i>	Hoplie farineuse
<i>Lestes virens</i>	Leste verdoyant
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant
<i>Melitaea sp</i>	Mélitée
<i>Misumena vatia</i>	Thomise variable
<i>Pieris sinapis</i>	Piérade du Lotier
<i>Trachea atriplicis</i>	Noctuelle de l'Arroche
<i>Trithemis annulata</i>	Trithémis pourpré
<i>Zicrona caerulea</i>	Punaise vert bleuâtre

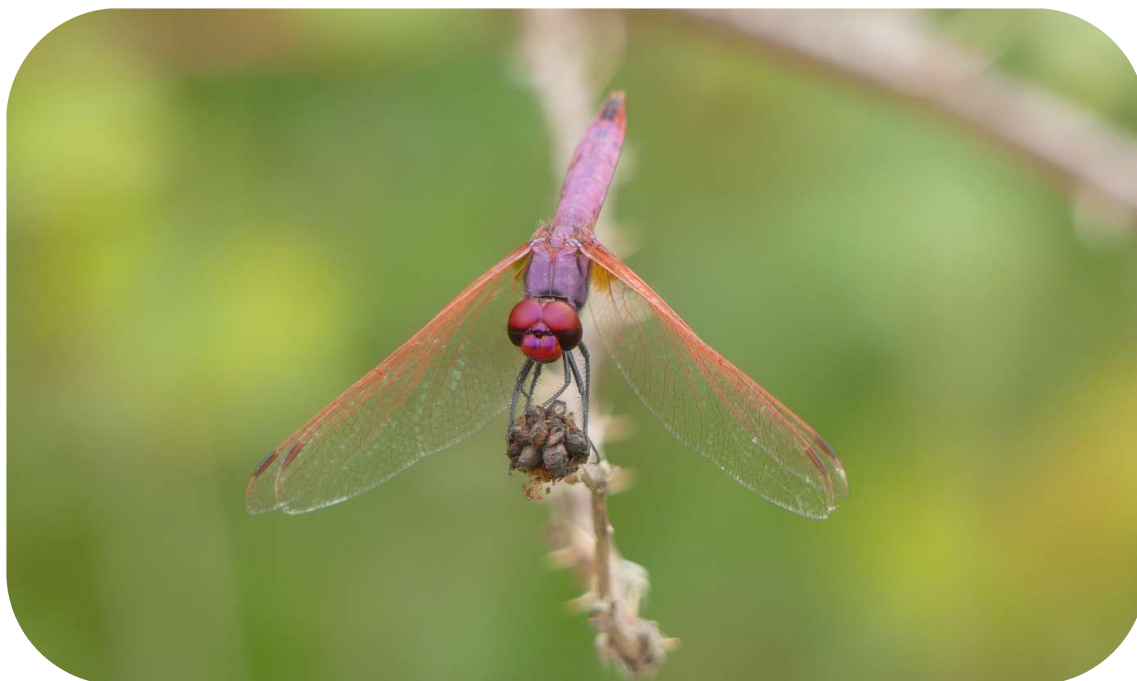


Photo 13 : Trithémis pourpré (*Trithemis annulata*) – PR, septembre 2025

Un échantillon des espèces d'Arthropodes nouvellement observées cette année sur plateforme est présenté ci-dessous.



Photo 14 : Piéride du Lotier (*Pieris sinapis*) – PR, juin 2025



Photo 15 : Thomise variable (*Misumena vatia*) – PR, juin 2025



Photo 16 : Leste verdoyant (*Lestes virens*) – PR, septembre 2025



Photo 17 : Hoplie farineuse (*Hoplia philanthus*) – PR, juin 2025



Photo 18 : Azuré des Nerpruns (*Celastrina argiolus*) – PR, septembre 2025



Photo 19 : Mélitée (*Melitaea* sp.) – PR, septembre 2025

3.3.2.1 Résultats du protocole SPIPOLL

Les 3 collections SPIPOLL et leurs résultats sont mentionnés dans le tableau suivant.

Tableau 9 : Résumé des différentes sessions de SPIPOLL réalisées cette année

Date	Plante	Nombre de taxons observés	Observateur
16/06	Achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>)	17	PR
	Onagre à grandes fleurs (<i>Oenothera glazioviana</i>)	6	JB
17 /06	Salicaire (<i>Lythrum salicaria</i>)	3	PR



Achillée millefeuille



Onagre à grandes fleurs



Salicaire

Figure 4 : Espèces végétales étudiées lors des SPIPOLL



Photo 20 : Azuré du Trèfle (*Cupido argiades*) – PR, septembre 2025

Un échantillon des photos prises lors de ces sessions permet d'apprécier la diversité d'insectes pollinisateurs (ou autres arthropodes) qui fréquentent certaines des fleurs de la plateforme.



Téléphore fauve



Araignée crabe



Gymnosoma rotundatum



Chrysope



Mordelle



Mouche



Halicte



Charançon



Fourmi



Syrphé



Mouche



Hémiptère

Figure 5 : Un échantillon de photos issues des différents SPIPOLL réalisés cette année

3.3.2.2 Espèces d'intérêt

Parmi les espèces recensées cette année, 1 est considérée d'intérêt : le **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*). Il est inscrit à l'Annexe II de la Directive Habitats Faune Flore et est donc protégé à l'échelle européenne. Il existe un programme de sciences participatives pour signaler cet insecte d'intérêt, géré par l'OPIE, l'Office Pour les Insectes et leur Environnement. Le personnel de la plateforme pourrait signaler cette observation sur ce programme⁵. Cette espèce est présentée plus en détail ci-dessous.

Malgré les recherches, le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) n'a pas été revu. La dernière observation a été faite en 2020. L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), inventorié en 2024, n'a pas été vu cette année.

LUCANE CERF-VOLANT

Lucanus cervus Linnaeus, 1758

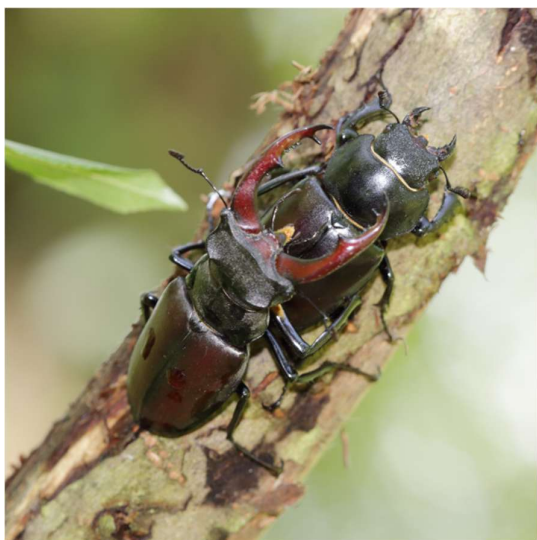


Photo 21* : Accouplement de Lucanes cerf-volant

La Lucane cerf-volant est l'un des plus grands coléoptères d'Europe. Son nom lui vient de ses grandes mandibules, en forme de bois de cerf chez les mâles et leur servant principalement à combattre. Les femelles possèdent des mandibules de taille normale.

C'est une espèce protégée à l'échelle européenne : ses populations sont en régression au niveau européen et la gestion forestière intensive, qui élimine les vieux arbres et le bois mort, constitue une grande menace pour l'espèce, puisque les larves dépendent de la consommation de ce bois pour se développer.

Sur la plateforme, un individu mort a été trouvé près des bassins de rétention.

⁵ Lien vers le programme de sciences participatives sur le Lucane cerf-volant : <https://enquetes.insectes.org/>

3.3.2.3 Espèces exotiques

Cette année, **1 seule espèce exotique** a été vue sur l'aéroport : **l'Ecrevisse de Louisiane**. **Plusieurs individus** ont été observés au niveau des fossés au sud de la plateforme. Des restes ont également été trouvés au niveau des bassins de rétention.



Photo 22 : Ecrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*) – PR, septembre 2025

Cette espèce est originaire du sud des Etats-Unis. Elle a été introduite par l'Homme en Europe à des fins commerciales et est aujourd'hui considérée comme une **espèce invasive**. Depuis 2016, elle est inscrite **dans la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne** : l'importation, l'élevage, le transport, le commerce ou la libération intentionnelle dans la nature de cette espèce sont interdits. La première donnée française date de 1976 et on peut désormais la rencontrer potentiellement partout.

Cette écrevisse rouge (les juvéniles sont gris) possède une forte dent sur la face interne du carpe des pinces. La carapace est rugueuse, avec de nombreux petits tubercules. Elle s'observe toute l'année mais elle est moins active et donc moins visible en hiver. Elle est omnivore mais surtout opportuniste : plantes aquatiques, insectes, mollusques, amphibiens, poissons... L'espèce a une capacité d'adaptation remarquable. Elle affectionne les eaux peu profondes et sans courant dans les marécages, les fossés, les étangs, les rizières mais tolère des températures élevées (jusqu'à 30°C), des taux d'oxygène faibles et les assèchements saisonniers.

C'est une espèce à cycle de vie court et taux de fécondité élevé (200 à 500 œufs à chaque ponte et peut se reproduire deux fois par an) contrairement aux espèces européennes indigènes, espèces à longue durée de vie et faible fécondité. Elle participe donc à la régression des populations d'écrevisses indigènes par compétition mais également en étant porteur sain de la peste de l'écrevisse. De façon plus générale, c'est un organisme **nuisible** des biotopes où elle s'installe.

3.3.3 Mammifères

3.3.3.1 Chiroptères

Le protocole Vigie-Chiro – Point fixe a été mis en place lors de la visite de juin uniquement. Les conditions météorologiques étaient alors peu favorables en raison des températures élevées, même après le coucher du soleil. Aucune session d'enregistrement a pu être faite au mois d'avril à cause de la pluie et au mois de septembre car le site de traitement des données était inutilisable (piratage informatique).

L'analyse a permis, pour chaque espèce potentiellement contactée, de déterminer **un risque d'erreur d'identification**. Ce risque est notamment fondé sur la qualité du signal sonore et le nombre de contacts recensés (nombre de fois où l'enregistrement ressemble à la signature vocale typique de l'espèce). La présence des espèces est qualifiée jugée **presque certaine** lorsque le risque d'erreur est inférieur ou égal à 5%. Il est jugé **probable** si le risque d'erreur est inférieur ou égal à 10%. Au-delà de 10%, les espèces détectées ne sont pas retenues. Une analyse plus approfondie consistant à vérifier à l'oreille humaine les enregistrements par des personnes qualifiées dans ce domaine permettrait de valider des identifications pouvant être jugées insuffisamment fiables par l'analyse automatisée.

À la suite de l'analyse automatisée, **aucune espèce n'a été déterminée** avec un risque d'erreur inférieur à 10%.

3.3.3.2 Micromammifères

Cette année, **une seule pelote de réjection** a été trouvée sur la plateforme. Après dissection, **aucun ossement** n'était exploitable pour l'identification d'espèce de micromammifère.



Photo 23 : Bâtiment au pied duquel une pelote de réjection a été trouvée – PR, avril 2025

3.3.3.3 Autres mammifères

Cette année, **3 espèces de mammifères** (autres que chiroptères et micromammifères) ont pu être recensées sur la plateforme : le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*), le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) et le Ragondin (*Myocastor coypus*). Ces espèces avaient déjà été observées les années précédentes.

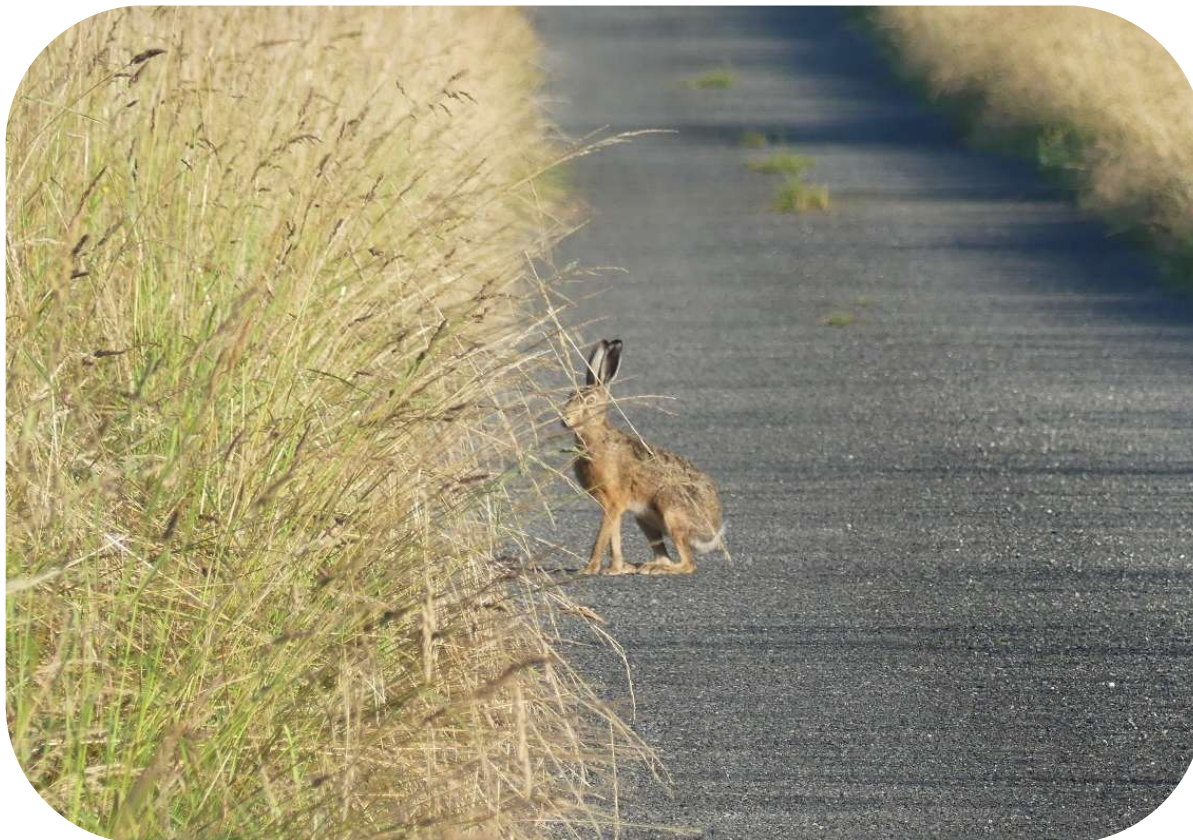


Photo 24 : Lièvre d'Europe – PR, juin 2025

3.3.4 Herpétofaune

1 espèce de reptile (le Lézard des murailles) et **2 taxons d'amphibiens** (le complexe des grenouilles vertes *Pelophylax* et la Grenouille rieuse) ont été inventoriés cette année.

Pour rappel, toutes les espèces de reptiles et d'amphibiens indigènes du territoire national sont protégées et dont considérées comme espèces d'intérêt.



Photo 25 : Lézard des murailles (Podarcis muralis) – PR, septembre 2025



Photo 26 : Grenouille rieuse (Pelophylax ridibundus) – PR, juin 2025

3.3.5 Gastéropodes

Cette année, **3 espèces de Gastéropodes** ont été inventoriées sur l'aéroport. Elles sont présentées en image ci-dessous.



Photo 27 : Escargot des jardins (*Cepaea hortensis*) – PR, avril 2025

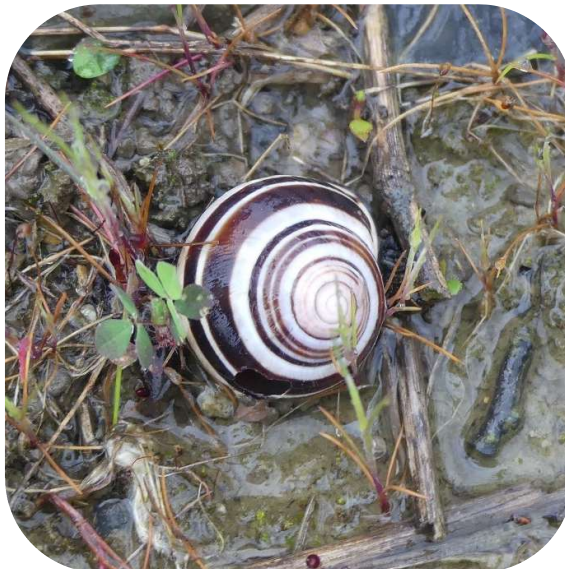


Photo 28 : Escargot des haies (*Cepaea nemoralis*) – PR, avril 2025



Photo 29 : Petit gris (*Cornu aspersum*) – PR, avril 2025

3.4 Fonge

Au même titre que la faune et la flore désignent respectivement la diversité animale et végétale, la fonge désigne la diversité fongique, c'est-à-dire d'espèces de champignons. Les champignons, bien que souvent assimilés à des « végétaux », ne sont pas des plantes et constituent en effet un règne du vivant indépendant de la faune et de la flore.

Les prairies et souches de bois mort sont des habitats favorables au développement de la fonge. Cette année, **3 espèces de champignons** ont pu être identifiées sur l'aéroport : la Schizophyllum commun (*Schizophyllum commune*), la Tramète versicolore (*Trametes versicolore*) et l'Agaric champêtre (aussi appelée Rosé des prés) (*Agaricus campestris*).



Photo 30 : *Schizophyllum commune* sur souche – PR, avril 2025

4. GESTION



4.1 Introduction

Cette année encore, la plateforme met en œuvre des actions conformes aux préconisations de l'association afin de concilier les contraintes aéronautiques avec la préservation de la biodiversité. L'intégration de la problématique de l'expansion de la Renouée du Japon dans le nouveau plan de gestion des espaces verts ainsi que d'un entretien plus raisonné des prairies et des canaux, constituent une étape importante dans la prise en compte des enjeux environnementaux locaux.



Photo 31 : Herbes hautes – PR, avril 2025

4.2 Les espèces exotiques envahissantes

Cette année, une expérimentation de gestion de la renouée a été menée, notamment à l'aide d'un rouleau de 3 tonnes. Les premiers résultats sont prometteurs : après le traitement, la plante a séché sur place.



Photo 32 : Repousse de la Renouée du Japon 3 mois après le passage du rouleau – JB, septembre 2025

De jeunes plants ont toutefois repoussés, mais la présence d'espèces rampantes observées sur la Renouée laisse envisager une transition progressive du cortège floristique. Bien que cette méthode ne permette pas d'éradiquer la population, elle pourrait contribuer à la contenir efficacement tout en évitant les opérations de fauche et le déplacement de déchets verts problématiques. Ces observations sont importantes pour l'association, car de nombreuses plateformes rencontrent la même problématique. L'évolution de cette expérimentation est donc à suivre afin d'en tirer des enseignements pour une gestion adaptée.

4.3 Gestion de la fauche et autres opérations sur les zones naturelles terrestres

4.3.1 Réensemencement des zones affectées par les travaux



Photo 33 : Une des trois zones concernées par les futurs travaux – JB, août 2025

Trois zones de la plateforme vont prochainement être concernées par des travaux (Figure 6). Elles se situent toutes entre des bâtiments dans l'aérodrome. Afin de maintenir la qualité écologique du site, il est envisagé d'y effectuer des semis avec des espèces locales, adaptées au sol et dont la hauteur ne dépasse pas 20 cm. Aucune espèce d'intérêt n'a été inventoriée et plusieurs EEE ont été observées. La revégétalisation post-travaux va permettre de retirer les EEE et d'implanter des espèces locales.

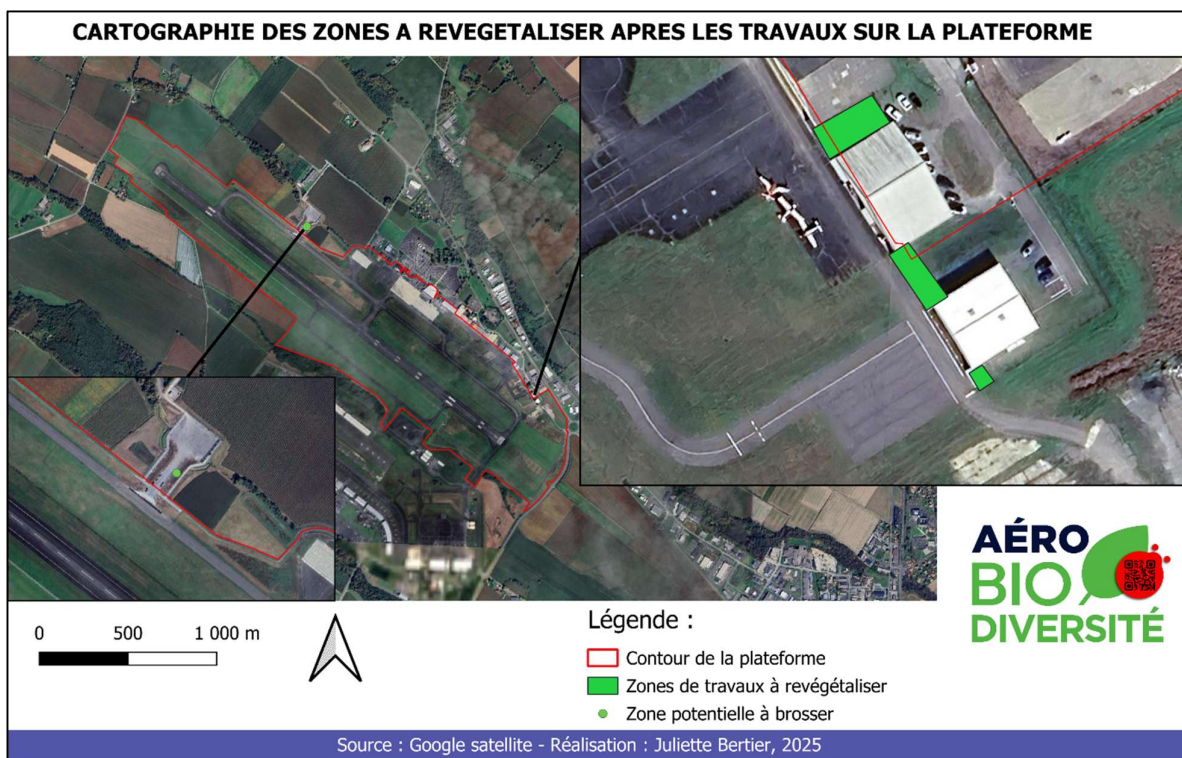


Figure 6 : Futures zones de travaux à ressemer en 2025

Étant donné le risque élevé d'invasion par des EEE, une **approche active par semis est indispensable**. Souvent les mélanges vendus à cet effet sont monospécifiques et sont vite recolonisés par d'autres espèces. De plus, pour une implantation dans les meilleures conditions, il faudrait envisager des semences avec des espèces indigènes et locales. Si cela est envisagé, le réseau « **Végétal Local** » propose la mise en relation avec des fournisseurs de semences locales (<https://www.vegetal-local.fr/>). Après observation des espèces spontanées présentes sur la plateforme, plusieurs herbacées adaptées aux conditions du sol et résistantes ont été identifiées. Celles-ci constituent une base intéressante pour envisager des semis.

Par ailleurs, une zone dépourvue d'espèces exotiques envahissantes, notamment de Paspale, a retenu notre attention : elle pourrait être **récoltée par broyage** afin de collecter un mélange de graines (Figure 6). Néanmoins, certains pieds d'*Erigeron canadensis* (Vergerette du Canada), une EEE, ont été observés. Il est donc nécessaire que le broyage soit **réalisé sous la supervision d'une personne capable de reconnaître les EEE**.

Cette zone est notamment composée de Plantain, de Carotte sauvage, d'Achillée millefeuille, entre autres espèces caractéristiques.

Pour le choix des espèces, il est recommandé de s'inspirer de celles déjà présentes sur la plateforme, bien acclimatées et à croissance rapide, afin de limiter la colonisation par les EEE.

En se basant sur les critères retenus (hauteur < 15 cm, croissance rapide et mellifère), les espèces suivantes peuvent être envisagées :

- Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*)
- Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*)
- Agrostide des chiens (*Agrostis capillaris*)
- Bugle rampante (*Ajuga reptans*)
- Pâquerette vivace (*Bellis perennis*)
- Camomille des champs (*Matricaria chamomilla*)
- Chlore perfoliée (*Cloris perfoliata*)
- Centaurée jacée (*Centaurea jacea*)
- Centaurée noire (*Centaurea nigra*)
- Céraiste des prés (*Cerastium fontanum*)
- Céraiste aggloméré (*Cerastium glomeratum*)
- Œillet des prés (*Dianthus pratensis*)
- Vipérine commune (*Echium vulgare*)
- Épilobe à petites fleurs (*Epilobium parviflorum*)
- Myosotis bicolore (*Myosotis discolor*)

4.3.2 Préparation et semis

Le sol doit être préparé (débroussaillage, faux-semis, mise à nu et léger appauvrissement pour limiter les adventices) avant implantation. Les semis seront réalisés à la fin de l'été ou au tout début de l'automne, en utilisant exclusivement des semences locales issues de prairies naturelles ou de mélanges « Végétal local », adaptés aux conditions du site. La technique du **semis à la volée ou à l'épandeur, suivie d'un roulage, favorise la germination homogène. Une densité de 12 à 200 kg/ha selon les espèces, avec une moyenne autour de 45 kg/ha**, permet une bonne couverture. L'entretien se limite ensuite à une fauche exportée tardive (juillet), afin de maintenir la flore basse (<20 cm) et limiter la concurrence des espèces invasives.

4.4 Coupe de la haie de Laurier-cerise

La **haie de Laurier-cerise** située dans la zone récemment acquise par l'aéroport a été **rasée** avant le passage de septembre sans que le responsable biodiversité en soit informé.

Bien que cette haie joue un rôle pour la faune en tant que ressource alimentaire et support de nidification, elle était composée exclusivement de Laurier-cerise, une espèce exotique envahissante à fort impact écologique, présentant une faible valeur pour la biodiversité. Cette coupe rase, bien que non concertée, peut être saisie comme une opportunité pour replanter une haie champêtre diversifiée, offrant une bien meilleure valeur écologique et un rôle fonctionnel renforcé pour la faune.



Photo 34 : La haie de Laurier-cerise avant la coupe – JB, avril 2025



Photo 35 : La haie de Laurier-cerise après la coupe – JB, septembre 2025

4.5 Zones de délestage

Les zones de délestage actuelles ne semblent pas suffire pour prévenir le risque de collisions aviaires sur l'aéroport, notamment pour les rapaces. Plusieurs pistes peuvent être prise en compte dans le plan de gestion :

- **Rendre les secteurs problématiques moins attrayants :**

Pour les zones où les contraintes de sécurité ne nécessitent pas une gestion particulière, il peut être envisageable de changer le plan de gestion (coupe plus haute par exemple) rendant ainsi ces secteurs moins intéressants pour les rapaces en termes de terrain de chasse.

- **Prendre en compte les zones de nidification et l'envol des juvéniles :**

Cette année, plusieurs collisions ont eu lieu avec des Effraies des clochers, notamment de jeunes individus. La connaissance des lieux de nidification et la recherche de nid au début du printemps (tout en respectant la tranquillité des oiseaux) permettrait d'établir au mieux les zones de délestage.

Lors de la période de nidification, les adultes vont réaliser un grand nombre d'aller-retours entre leur nid et leur site de chasse. Il est donc important d'installer ces zones de délestage de manière que les oiseaux n'aient pas à passer par la piste ou d'autres secteurs à enjeux aéronautiques. L'installation de ces zones peuvent être optimisée en étant à proximité des nids connus ou potentiels. Le tableau ci-dessous résume les types d'habitat utilisés par certaines espèces d'oiseaux pouvant potentiellement nicher sur ou à proximité de la plateforme.

Tableau 10 : Type d'habitat de nidification par espèce

Espèce	Type d'habitat pour la nidification
Buse variable	Lisière de forêt
Effraie des clochers	Bâti (cheminée, greniers, hangars...), ou plus rarement cavités arboricoles
Élanion blanc	Buissons de grande taille ou arbres (de préférence pin ou chêne), parfois pylônes électriques
Faucon crécerelle	Bâti avec cavité, pylônes électriques et autres structures similaires
Hibou moyen-duc	Milieu arboré ouvert dans un ancien nid (généralement de Corvidé)
Milan noir	Lisière de forêt
Milan royal	Lisière de forêt

Une autre composante à prendre en compte est celle de l'envol des juvéniles (entre mai et septembre). Malheureusement, les oiseaux fraîchement sortis du nid ne connaissent pas leur milieu et n'ont pas encore acquis tous les réflexes de survie. De ce fait ils sont particulièrement vulnérables face au trafic aérien. En plus d'avoir ses zones de délestage à proximité du nid, un effort supplémentaire sur l'effarouchement à cette période pourrait orienter les jeunes oiseaux vers des zones sûres pour eux.

- **Agrandir les zones actuelles ou en faire de nouvelle ? :**

Les zones actuelles ne semblent pas pleinement convenir. De ce fait, leur agrandissement ne risque-il pas d'augmenter l'attractivité du site et donc d'attirer encore plus des rapaces ? A *contrario*, créer des zones de délestage supplémentaires engendrerait une fragmentation du milieu. Ces options seront à étudier en prenant en compte les éléments précédemment proposés afin de concilier au mieux biodiversité et sécurité.

- **Faire des zones de test :**

La réalisation de zone test pourrait être intéressante afin de définir quelle approche est la meilleure dans le contexte de l'aéroport. Cette expérimentation devra se faire sur le long terme. Les conditions de mise en place de ces zones pourront être affinées au fil des ans en discutant avec les équipes d'Aéro Biodiversité.



Photo 36 : Exemple d'une zone de délestage entretenue sur l'aéroport de Pau-Pyrénées – PR, septembre 2025

4.6 Gestion des fossés

Au sud de la plateforme, plusieurs fourrés se développent le long du fossé. Ils constituent un habitat intéressant pour la faune en raison de leur cortège floristique local. Leur gestion et leur évolution pourraient être orientées afin de créer un **corridor écologique reliant ces fourrés à la zone forestière du côté militaire**.

Pour **maintenir les habitats de fourrés** et éviter qu'ils ne se transforment en forêt, une **gestion régulière de la hauteur des arbustes** est nécessaire. Cette gestion a pour but de maintenir la **sécurité aéroportuaire, la conservation de la biodiversité et la préservation des berges**.



Photo 37 - Fourré ripicole en formation le long du fossé sud-centre : corridor écologique potentiel avec le bosquet militaire – JB, août 2025

La **taille** doit être réalisée tous les **3 à 5 ans**, de préférence **en hiver** afin de limiter les perturbations sur la faune et de **favoriser la repousse printanière**. La technique recommandée est le **recépage**, qui consiste à **couper l'arbuste à 10–20 cm du sol, en inclinant légèrement la coupe pour éviter la stagnation de l'eau**. Cette méthode stimule la production de rejets de souche et densifie le fourré, particulièrement **efficace pour les espèces à croissance rapide (charme, noisetier, saule, frêne, cornouiller)**, mais à **éviter pour les espèces à croissance lente comme l'aubépine, le sorbier ou la bourdaine**. Il est conseillé de **ne pas raser entièrement les haies**, mais de maintenir des zones denses servant de refuge à la faune et de **varier les zones taillées et non taillées pour diversifier les habitats**. Enfin, une surveillance post-intervention permet d'évaluer la repousse et d'adapter la gestion aux cycles suivants.

5. BIBLIOGRAPHIE



Abadie, J.-C., Nawrot, O., Vial, T., Caze, G., & Hamdi, É. (2019). *Espèces déterminantes ZNIEFF de la flore vasculaire de Nouvelle-Aquitaine*. https://obv-na.fr/ofsa/ressources/4_ref_bioeval/Liste_ED_ZNIEFF_flore_Nouvelle-Aquitaine.pdf

Arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (2020).

Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national (1988).

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (2021). <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043113964>

Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire (1982). <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000865328/>

Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (2007). <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000649682#:~:text=Pour%20les%20esp%C3%A8ces%20de%20mammif%C3%A8res,animaux%20dans%20le%20milieu%20naturel.>

Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. (2007). <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000465500/>

Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. (2007).

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (2009). <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021384277/>

BARNEIX, M., BAILLEUX, G., & SOULET, D. (2016). *La Liste rouge régionale des Odonates d'Aquitaine*. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage (coordination). https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/liste_rouge_des_odonates_d_aquitaine_-_synthese_des_resultats.pdf

Caillon, A., Bonifait, S., Chabrol, L., Dao, J., Leblond, N., & Ragache, Q. (2022). *Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine* (p. 116). Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (coord.), Conservatoire Botanique National du Massif central et Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. https://obv-na.fr/ofsa/ressources/5_ref_eee/CBNSA_2022-Liste_hierarchisee_PEE_NA_v1.0.pdf

- David, F., Mionnet, A., Riols, R., & Tourret, P. (2018). *Plan National d'Actions en faveur du Milan royal 2018-2027*. <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/PNA-Milan-Royal-2018-2027.pdf>
- Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (1992).
- Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages (2009). <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000021801102>
- DREAL Aquitaine. (2018). *Liste rouge de la flore vasculaire (y compris Orchidées) de l'Aquitaine*.
- LE MOIGNE, C., & JAILLOUX, A. (2013). *Liste rouge régionale des Amphibiens et Reptiles d'Aquitaine* (p. 48). Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage. <https://cdnfiles2.biolovision.net/www.faune-aquitaine.org/userfiles/Textesetconventions/LRRAmphibiensReptilesAquitainevf.pdf>
- OAFS. (2019). *Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de Nouvelle Aquitaine—Volet faune*.
- OAFS (coord.). (2019a). *La Liste rouge des Chiroptères d'Aquitaine* (p. 12). Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage.
- OAFS (coord.). (2019b). *La Liste rouge des Papillons de jour d'Aquitaine* (p. 16). Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage.
- OAFS (coord.). (2020). *Liste rouge des Mammifères continentaux non volants d'Aquitaine* (p. 12). Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage.
- Tapiero, A. (2017). *Plan national d'actions en faveur des Chiroptères (2016-2025)* (p. 83). Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.
- UICN. (2022). *Liste rouge européenne des espèces menacées*. <https://inpn.mnhn.fr/espece/listerouge/EU>
- UICN Comité français, MNHN, SFI & AFB. (2019). *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Poissons d'eau douce de France métropolitaine*.
- UICN France. (2018). *Guide-pratique-listes-rouges-regionales-especes-menacees.pdf*. <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2018/04/guide-pratique-listes-rouges-regionales-especes-menacees.pdf>
- UICN France & MNHN. (2014). *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Crustacés d'eau douce de France métropolitaine*.
- UICN France, FCBN, AFB & MNHN. (2018). *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine*. <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2019/01/liste-rouge-de-la-flore-vasculaire-de-france-metropolitaine.pdf>
- UICN France, MNHN & Opie. (2018). *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Ephémères de France métropolitaine*.
- UICN France, MNHN & SHF. (2015). *La Liste rouge des espèces menacées en France—Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine*. https://uicn.fr/wp-content/uploads/2015/09/Liste_rouge_France_Reptiles_et_Amphibiens_de_metropole.pdf
- UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS. (2016). *La Liste rouge des espèces menacées en France—Chapitre Oiseaux de France métropolitaine*. (p. 32). <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2016/09/Liste-rouge-Oiseaux-de-France-metropolitaine.pdf>
- UICN France, MNHN, OPIE & SEF. (2014). *La Liste rouge des espèces menacées en France—Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine*. https://uicn.fr/wp-content/uploads/2012/03/Liste_rouge_France_Papillons_de_jour_de_metropole.pdf
- UICN France, MNHN, OPIE & SFO. (2016). *La Liste rouge des espèces menacées en France—Chapitre Libellules de France métropolitaine*. https://uicn.fr/wp-content/uploads/2016/06/Liste_rouge_France_Libellules_de_metropole.pdf
- UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS. (2017). *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine*. <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2017/11/liste-rouge-mammiferes-de-france-metropolitaine.pdf>

- UICN France, OFB & MNHN. (2021). *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mollusques continentaux de France métropolitaine*. <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2021/07/liste-rouge-mollusques-continentaux-de-france-metropolitaine.pdf>
- UICN France, OFB, MNHN & AdoniF. (2024). *La Liste rouge des espèces menacées en France—Chapitre Champignons de France métropolitaine: Bolets, lactaires et tricholomes*. <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2024/04/tableau-liste-rouge-champignons-bolets-lactaires-tricholomes-de-france-metropolitaine.pdf>
- UICN France, OFB, MNHN & AsFrA. (2023). *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Araignées de France métropolitaine*. <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2023/04/tableau-liste-rouge-araignees-de-france-metropolitaine.pdf>

6. ANNEXES



Annexe 1 Liste des espèces végétales recensées sur l'aéroport en 2025

Nom latin	Nom vernaculaire	LR Nat ⁶	Dét. ZNIEFF ⁷
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	LC	
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine eupatoire	LC	
<i>Agrostis canina</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Agrostide des chiens	LC	
<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante	LC	
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux	LC	
<i>Anacamptis morio</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis bouffon	LC	
<i>Andryala integrifolia</i> L., 1753	Andryale à feuilles entières	LC	
<i>Angelica sylvestris</i> L., 1753	Angélique sauvage	LC	
<i>Anthemis arvensis</i> L., 1753	Camomille des champs	LC	
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	LC	
<i>Arctium</i> L., 1753	Bardane		
<i>Avena barbata</i> Pott ex Link, 1799	Folle-avoine barbue	LC	
<i>Avena fatua</i> L., 1753	Folle-avoine	LC	
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace	LC	
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	Chlore perfoliée	LC	
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleia du père David		
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 1808	Bruyère commune	LC	
<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laïche glauque	LC	
<i>Carex pendula</i> Huds., 1762	Laïche pendante	LC	
<i>Carex punctata</i> Gaudin, 1811	Laïche ponctuée	LC	x
<i>Centaurea jacea</i> L., 1753	Centaurée jacée	LC	
<i>Centaurea nigra</i> L., 1753	Centaurée noire	LC	
<i>Centaurium erythraea</i> Rafn, 1800	Petite centaurée	LC	

⁶ Liste rouge des espèces menacées en France : Flore vasculaire de France métropolitaine (UICN France, FCBN, AFB & MNHN, 2018)

⁷ Liste des espèces déterminantes de l'inventaire ZNIEFF de la région Nouvelle-Aquitaine (Abadie et al., 2019)

Nom latin	Nom vernaculaire	LR Nat ^s	Dét. ZNIEFF
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céraiste des prés	LC	
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céraiste aggloméré	LC	
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc	LC	
<i>Cichorium intybus</i> L., 1753	Chicorée sauvage	LC	
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	LC	
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des marais	LC	
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun	LC	
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	LC	
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Gaillet croisetie	LC	
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	Souchet à feuilles d'éragrostis		
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle pelotonné	LC	
<i>Dianthus armeria</i> L., 1753	Œillet des prés	LC	
<i>Dichanthelium acuminatum</i> (Sw.) Gould & C.A.Clark, 1979	Panic acuminé	LC	
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cardère sauvage	LC	
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune	LC	
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hirsute	LC	
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs	LC	
<i>Epilobium tetragonum</i> L., 1753	Épilobe à quatre angles	LC	
<i>Equisetum fluviatile</i> L., 1753	Prêle des eaux	LC	
<i>Erica cinerea</i> L., 1753	Bruyère cendrée	LC	
<i>Erica tetralix</i> L., 1753	Bruyère à quatre angles	LC	
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle		
<i>Ervilia hirsuta</i> (L.) Opiz, 1852	Erville velue	LC	
<i>Ervum tetraspermum</i> L., 1753	Erville tétrasperme	LC	
<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire chanvrine	LC	
<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveil-matin	LC	
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier des bois	LC	
<i>Frangula alnus</i> Mill., 1768	Bourdaie	LC	
<i>Galega officinalis</i> L., 1753	Galéga officinal	LC	
<i>Galium album</i> Mill., 1768	Gaillet blanc	LC	
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet mollugine	LC	
<i>Galium palustre</i> L., 1753	Gaillet des marais	LC	
<i>Geranium columbinum</i> L., 1753	Géranium colombin	LC	
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	LC	
<i>Geranium purpureum</i> Vill., 1786	Géranium pourpre	LC	
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	LC	
<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	Berle dressée	LC	
<i>Hirschfeldia incana</i> (L.) Lagr.-Foss., 1847	Moutarde incana	LC	
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse	LC	
<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon	LC	
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé	LC	
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Hypochaeris radicee	LC	
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris des marais	LC	
<i>Jacobaea erucifolia</i> (L.) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801	Séneçon fausse-roquette	LC	

Nom latin	Nom vernaculaire	LR Nat ^s	Dét. ZNIEFF
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Séneçon jacobée	LC	
Juncus articulatus L., 1753	Jonc articulé	LC	
Juncus conglomeratus L., 1753	Jonc aggloméré	LC	
Juncus effusus L., 1753	Jonc épars	LC	
Juncus tenuis Willd., 1799	Jonc ténu		
Lactuca serriola L., 1756	Laitue scariole	LC	
Lapsana communis L., 1753	Lampsane commune	LC	
Lepidium virginicum L., 1753	Passerage de Virginie		
Leucanthemum vulgare Lam., 1779	Marguerite		
Linum trigynum L., 1753	Lin à trois styles	LC	x
Linum usitatissimum L., 1753	Lin cultivé	LC	
Lonicera japonica Thunb., 1784	Chèvrefeuille du Japon	LC	
Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé	LC	
Lotus pedunculatus Cav., 1793	Lotier pédonculé	LC	
Luzula campestris (L.) DC., 1805	Luzule des champs	LC	
Lychnis flos-cuculi L., 1753	Lychnis fleur de coucou	LC	
Lycopus europaeus L., 1753	Lycophe d'Europe	LC	
Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge	LC	
Lysimachia vulgaris L., 1753	Lysimaque commune	LC	
Lythrum salicaria L., 1753	Salicaire commune	LC	
Malva moschata L., 1753	Mauve musquée	LC	
Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline	LC	
Melilotus albus Medik., 1787	Méililot blanc	LC	
Mentha aquatica L., 1753	Menthe aquatique	LC	
Mentha suaveolens Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes	LC	
Myosotis discolor Pers., 1797	Myosotis bicolore	LC	
Myosotis scorpioides L., 1753	Myosotis des marais	LC	
Oenothera biennis L., 1753	Onagre bisannuelle	LC	
Oenothera rosea L'Hér. ex Aiton, 1789	Onagre rose	LC	
Olea europaea L., 1753	Olivier	LC	
Ononis spinosa L., 1753	Bugrane épineuse	LC	
Panicum capillare L., 1753	Panic chevelu		
Paspalum dilatatum Poir., 1804	Paspale dilaté		
Persicaria maculosa Gray, 1821	Renouée à taches	LC	
Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964	Œillet prolifère	LC	
Phytolacca americana L., 1753	Raisin d'Amérique		
Picris hieracioides L., 1753	Picride fausse-épervière	LC	
Pilosella officinarum F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle officinale	LC	
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	LC	
Plantago major L., 1753	Plantain majeur	LC	
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés	LC	
Polygala serpyllifolia Hose, 1797	Polygale à feuilles de serpolet	LC	
Polygala vulgaris L., 1753	Polygale commun	LC	
Populus tremula L., 1753	Tremble	LC	

Nom latin	Nom vernaculaire	LR Nat ^s	Dét. ZNIEFF
<i>Portulaca oleracea</i> L., 1753	Pourpier potager	LC	
<i>Potentilla argentea</i> L., 1753	Potentille argentée		
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante	LC	
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Petite pimprenelle	LC	
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Brunelle commune	LC	
<i>Prunus serotina</i> Ehrh., 1784	Cerisier tardif		
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Fougère aigle	LC	
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh., 1800	Pulicaire dysentérique	LC	
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	LC	
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Renoncule âcre	LC	
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	LC	
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon		
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia		
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce commune		
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés	LC	
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Oseille crépue	LC	
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Oseille à feuilles obtuses	LC	
<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré	LC	
<i>Salix</i> L., 1753	Saule	LC	
<i>Sanguisorba minor</i> subsp. <i>verrucosa</i> (Ehrenb. ex Decne.)	Petite pimprenelle	LC	
<i>Saxifraga tridactylites</i> L., 1753	Saxifrage à trois doigts	LC	
<i>Sedum album</i> L., 1753	Orpin blanc	LC	
<i>Setaria pumila</i> (Poir.) Roem. & Schult., 1817	Sétaire jaunâtre	LC	
<i>Sherardia arvensis</i> L., 1753	Sherardie des champs	LC	
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Silène latifolié	LC	
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Morelle douce-amère	LC	
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron rude	LC	
<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	Sorgho d'Alep	LC	
<i>Stellaria graminea</i> L., 1753	Stellaire graminée	LC	
<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	Germandrée scorodaine	LC	
<i>Thymus pulegioides</i> L., 1753	Thym à grandes feuilles	LC	
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link, 182	Torilis des champs	LC	
<i>Trachycarpus fortunei</i> (Hook.) H. Wendl., 1863	Palmier de Chine	LC	
<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753	Salsifis des prés	LC	
<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux	LC	
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle rouge	LC	
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle blanc	LC	
<i>Typha latifolia</i> L., 1753	Massette à larges feuilles	LC	
<i>Ulex minor</i> Roth, 1797	Ajonc nain	LC	
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque	LC	
<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821	Mâche	LC	
<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale	LC	
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs	LC	
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit-chêne	LC	

Nom latin	Nom vernaculaire	LR Nat ^s	Dét. ZNIEFF
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse		
<i>Vicia faba</i> L., 1753	Fève		
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée		
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite vigne-blanche	LC	
<i>Ficus carica</i> L., 1753	Figuier commun	LC	
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'HÃ©r., 1789	Bec-de-grue commun	LC	
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv., 1812	Panic pied-de-coq	LC	
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne commun	LC	
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Vergerette du Canada		

6.1 : Rappels de terminologie

6.1.1 Critères « d'intérêt » des espèces

Dans ce rapport, les espèces sont dites « d'intérêt » si elles présentent au moins un des statuts suivants.

- Espèce possédant un statut de protection

Il s'agit d'espèces pour lesquelles il existe un **statut de protection légal** qui est défini par décision écrite des ministères (Arrêtés ministériels ou interministériels). Certaines espèces protégées figurent également dans des **textes à valeur juridique à l'échelle communautaire** (Directives Européennes « Oiseaux » et « Habitat-Faune-Flore »).

- Espèce faisant l'objet d'un programme de sauvegarde

Certaines espèces protégées font l'objet d'un **plan d'action** (national ou régional), visant à répondre aux besoins d'actions spécifiques pour restaurer les populations et les habitats des espèces les plus menacées.

- Espèce possédant un statut de conservation défavorable

Il s'agit d'espèces présentant un **état de conservation défavorable** au sein d'une **liste rouge établie par l'UICN** (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) dans le territoire d'étude considéré. Ces listes rouges constituent l'inventaire le plus complet de l'état de conservation global des espèces, que ce soit aux échelles mondiale, européenne, nationale ou régionale. Elles s'appuient sur un ensemble de critères pour évaluer le risque d'extinction des espèces : taille des populations, taux de déclin, aire de répartition géographique, degré de peuplement et de fragmentation de la répartition. Chaque espèce peut ainsi être classée dans l'une des 11 catégories suivantes :

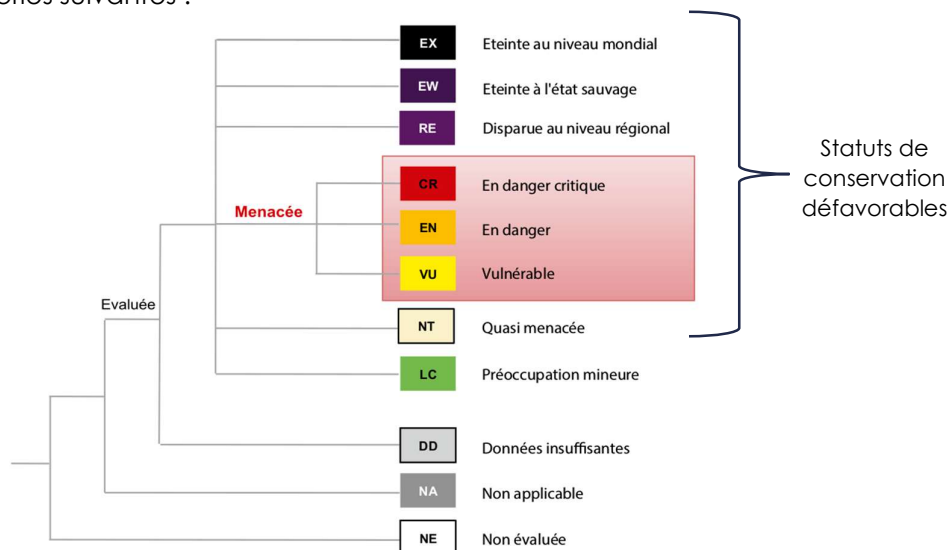


Figure 7 : Les différentes catégories de l'UICN. Source : (UICN France, 2018, p.)

- Espèce déterminante de l'inventaire ZNIEFF

Il s'agit d'espèces qui peuvent **justifier la création d'un zonage d'intérêt** du fait que le milieu naturel qui les héberge présente une valeur patrimoniale plus élevée que les autres milieux naturels environnants. Ces espèces figurent dans la liste des « **espèces déterminantes de l'inventaire ZNIEFF** (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) » de la région considérée. Ce statut souligne la qualité écologique du milieu dans lequel a été observée l'espèce, mais n'a cependant pas de valeur réglementaire.

Ci-dessous figurent les références utilisées dans ce rapport pour qualifier « d'intérêt » certaines espèces.

❖ **Aux échelles communautaire et européenne :**

• **PROTECTION**

- **Annexe I** de la (Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages, 2009)
- **Annexes II & IV** de la (Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, 1992)

• **LISTE ROUGE**

- Liste rouge européenne des espèces menacées (UICN, 2022).

❖ **À l'échelle nationale :**

• **PROTECTION**

- (Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, 1982)
- (Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, 2009)
- (Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection., 2007)
- (Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, 2007)
- (Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection, 2021)
- (Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection., 2007)
- (Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national, 1988)
- (Arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature, 2020)

• **LISTES ROUGES DES ESPÈCES MENACÉES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE**

- Chapitre Flore vasculaire (UICN France, FCBN, AFB & MNHN, 2018) ;
- Chapitre Oiseaux nicheurs (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016) ;
- Chapitre Papillons de jour (UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2014) ;
- Chapitre Libellules (UICN France, MNHN, OPIE & SFO, 2016) ;
- Chapitre Araignées (UICN France, OFB, MNHN & AsFrA, 2023) ;
- Chapitre Éphémères (UICN France, MNHN & Opie, 2018) ;
- Chapitre Crustacés d'eau douce (UICN France & MNHN, 2014) ;
- Chapitre Mammifères (UICN France, MNHN, SFEPN & ONCFS, 2017) ;
- Chapitre Reptiles et Amphibiens (UICN France, MNHN & SHF, 2015) ;
- Chapitre Mollusques continentaux (UICN France, OFB & MNHN, 2021) ;
- Chapitre Poissons d'eau douce (UICN Comité français, MNHN, SFI & AFB, 2019) ;
- Chapitre Champignons : bolets, lactaires & tricholomes (UICN France, OFB, MNHN & AdoniF, 2024).

• **PLANS NATIONAUX D'ACTION**

- En faveur des Chiroptères (2016 – 2025) (Tapiero, 2017)
- Plan National d'Actions en faveur du Milan royal 2018-2027 (David et al., 2018, p. 2018-2027)

❖ **À l'échelle régionale :**

• **LISTES ROUGES DES ESPÈCES MENACÉES RÉGIONALEMENT**

Selon les taxons, les listes ont été actualisées ou non à l'échelle de la nouvelle région Nouvelle Aquitaine. Dans le cas contraire, les statuts pris en compte sont ceux de l'ancienne région Aquitaine.

- Liste rouge de la flore vasculaire (y compris Orchidées) de l'Aquitaine (DREAL Aquitaine, 2018)
- La Liste rouge des Chiroptères d'Aquitaine (OAFS (coord.), 2019a)
- La Liste rouge des Papillons de jour d'Aquitaine (OAFS (coord.), 2019b)
- La Liste rouge régionale des Odonates d'Aquitaine (BARNEIX et al., 2016)
- Liste rouge des Mammifères continentaux non volants d'Aquitaine (OAFS (coord.), 2020)
- Liste rouge régionale des Amphibiens et Reptiles d'Aquitaine (LE MOIGNE & JAILLOUX, 2013)

• **LISTE DES ESPÈCES DÉTERMINANTES DE L'INVENTAIRE « ZNIEFF »**

- Espèces déterminantes ZNIEFF de la flore vasculaire de Nouvelle-Aquitaine (Abadie et al., 2019)
- Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de Nouvelle Aquitaine - volet faune (OAFS, 2019)

6.1.2 Utilisation du terme « taxon »

Un « **taxon** » est un terme conceptuel qui désigne, dans la classification hiérarchique des êtres vivants, **une entité biologique à laquelle peut être rattachée un ensemble d'êtres vivants possédant des caractéristiques communes.**

Afin de classer les taxons plus facilement les uns par rapport aux autres, plusieurs **rangs taxonomiques** sont reconnus et utilisés comme base de travail conventionnelle par la communauté scientifique. Ces rangs taxonomiques sont également hiérarchisés entre eux, de manière à englober plus ou moins de taxons. À titre d'exemple (voir tableau ci-dessous), le taxon « *Alauda* », rattaché au rang taxonomique du genre, correspond à l'ensemble des espèces d'Alouettes qui existent. Parmi elles, on peut citer le taxon « *Alauda arvensis* », rattaché au rang taxonomique de l'espèce, qui correspond à l'ensemble des individus d'Alouettes des champs qui existent.

Tableau 11 : Exemples illustrant la notion de « taxon » - Photos : Aéro Biodiversité

Rang taxonomique	Exemple ornithologique	Exemple entomologique	Exemple botanique
Règne	Animaux	Animaux	Plantes
Embranchement	Vertébrés	Arthropodes	-
Classe	Oiseaux	Insectes	Equisetopsida
Ordre	Passeriformes	Lépidoptères	Asparagales
Famille	Alaudidés	Nymphalidés	Orchidées
Genre	<i>Alauda</i>	<i>Aglais</i>	<i>Anacamptis</i>
Espèce	Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>) 	Paon du jour (<i>Aglais io</i>) 	Orchis bouffon (<i>Anacamptis morio</i>) 

Dans les travaux naturalistes, il est de rigueur d'identifier les taxons observés au **rang taxonomique le plus précis possible** afin de renseigner une donnée qui se veut d'être la plus informative. Pour les groupes taxonomiques relativement faciles à identifier (vertébrés et plantes vasculaires), **la plupart des taxons sont identifiés au rang taxonomique de l'espèce**. Certaines espèces peuvent d'ailleurs être elles-mêmes constituées de « **sous-espèces** » : il s'agit de populations se distinguant d'autres sous-espèces par des caractéristiques différentes (morphologiques, écologiques, géographiques...) et pouvant présenter des enjeux de conservation, protection ou de patrimonialité qui leur sont propres.

Néanmoins, il est courant pour les taxons pour lesquels les identifications sont généralement plus délicates à mener jusqu'au rang taxonomique de l'espèce **de limiter les identifications à celui du genre**. C'est le cas notamment des arthropodes et des champignons qui nécessitent souvent une expertise particulière pour mener une identification certaine des espèces. Bien que moins précises, ces données identifiées au genre (pouvant donc regrouper plusieurs espèces) sont tout de même valorisées dans les études réalisées par l'association, car elles permettent de **refléter d'une manière plus fidèle la richesse biologique présente sur une zone d'étude**.

En somme, dans ce rapport, un taxon peut désigner une entité biologique quelconque, pour laquelle l'identification a pu être menée jusqu'au genre, à l'espèce, ou à la sous-espèce.

